

FORMATION SPÉCIALISÉE

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1

Formation initiale

 **35 heures**

 **FI PSE 1**



OBJECTIFS :

Savoir porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Certification professionnelle

Code de la [fiche RS5719](#)

Certificateur : Ministère de l'Intérieur
et des Outre-Mer

Publié le 15-12-2021

– AU PROGRAMME

- Cadre juridique : rôles et missions
- Protection et sécurité
- Hygiène et asepsie
- Les bilans
- Urgences vitales
- Obstruction aiguë des voies aériennes
- Hémorragies externes
- Malaises
- Principes de manutention
- Les traumatismes de la peau : plaies, brûlures et membres
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque
- Situations de nombreuses victimes

– ÉQUIVALENCE

Les personnes validant leur PSE 1 sont titulaires, par équivalence, du Certificat de compétences de «citoyen de sécurité civile» (PSC1)

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Démonstrations pratiques et apprentissages : pour acquérir les connaissances
- Ateliers d'apprentissage de gestes
- Mises en situation opérationnelle
- Techniques d'écoute active et de questionnement

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

2 formateurs de 6 à 12 participants
3 formateurs de 13 à 18 participants



Durée

35 heures



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours



Pré-requis

Tout public âgé de 16 ans et plus, et autorisé par ses parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale



Formation Continue

6 heures de formation continue obligatoire par an conformément à l'arrêté en vigueur



Qualifications des formateurs

Formateur PAE F PS à jour de formation continue



Textes officiels

RIFC PS FNPC / Scénario Pédagogique
Recommandations PS DGSCGC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

- Suivre l'ensemble de la formation PSE 1.
- Valider tous les gestes techniques et compétences de la grille certificative au moins une fois.
- Valider 2 fois le critère de reconnaissance d'une détresse vitale.

– CERTIFICAT

Délivrance d'un certificat de compétences de secouriste.